



Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 17 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 23 juin 2025

ETUDES ET PROJETS NEUFS - ZAE FIÉE DES LOIS (PRAHECQ) – GESTION DES EAUX PLUVIALES - ÉCHANGE FONCIER POUR LA RÉALISATION D'UN BASSIN D'ORAGE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Sébastien MATHIEU, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Laurence REY, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Ségolène BARDET pouvoir à Nicolas ROBIN, Jacques BILLY pouvoir à Johann SPITZ, Marie-Christelle BOUCHERY pouvoir à Romain DUPEYROU, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Aurore NADAL, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Eric PERSAIS, Patricia DOUEZ pouvoir à Franck PORTZ, Cathy Corinne GIRARDIN pouvoir à François GIBERT, Philippe LEYSSENE pouvoir à Nadia JAUZELON, Elmano MARTINS pouvoir à Dominique SIX, Michel PAILLEY pouvoir à Anne-Lydie LARRIBAU, Florent SIMMONET pouvoir à François GUYON, Nicolas VIDEAU pouvoir à Rose-Marie NIETO.

Titulaire absent suppléé :

Philippe MAUFFREY par Laurence REY.

Titulaires absents :

Cédric BOUCHET, Gérard EPOULET, Florent JARRIAULT, Bastien MARCHIVE.

Titulaires absents excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Christophe GUINOT.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 23 JUIN 2025****ETUDES ET PROJETS NEUFS - ZAE FIÉE DES LOIS (PRAHECQ) – GESTION DES EAUX PLUVIALES
- ÉCHANGE FONCIER POUR LA RÉALISATION D'UN BASSIN D'ORAGE**

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La ZAE de la Fiée des Lois, historiquement aménagée par la Communauté de Communes Plaine de Courance, est gérée par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) depuis le 1^{er} janvier 2014.

Dans ce cadre et afin de régulariser les obligations de la collectivité en matière de gestion des eaux pluviales de la ZAE, un nouveau dossier loi sur l'eau a été établi, lequel prévoit l'agrandissement du bassin existant et la création d'un nouvel ouvrage destiné à permettre la rétention d'un volume de 4 402 m³.

Plusieurs solutions techniques alternatives ont été étudiées quant au positionnement de ce bassin et, après concertation, la parcelle AT 84, zonée N au PLUi-D, d'une superficie de 1 ha 46 a 27 ca, présente toutes les caractéristiques requises pour la réalisation de cet aménagement. Cette parcelle, exploitée par le GAEC des Lois, est propriété de la SCI La Fuye, déjà impactée par de nombreuses pertes de surfaces agricoles ces 15 dernières années.

Aussi, afin de permettre une compensation de la SCI et du GAEC des Lois, il est proposé que la CAN cède la parcelle AC03 lui appartenant, d'une contenance de 4 ha 17 a 21 ca, zonée A au PLUi-D.

Désignation propriétaire	Commune	Désignation parcelles	Estimation contenance totale avant bornage m ²	Prix/ha	Estimation financière €
SCI La Fuye	Prahecq	AT 084	1 ha 46 a 27 ca	5 681,00 €	8 309,60 €
CAN	Prahecq	AC 03	4 ha 17 a 21 ca	3 000,00 €	12 516,30 €

Sur ces bases, il est envisagé un échange sans soulte, à charge pour la SCI de verser l'indemnité d'éviction à l'exploitant en place.

Par ailleurs, il est précisé que le projet d'aménagement de la CAN devra intégrer le rétablissement du drainage actuellement en place sur la parcelle.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise la signature des promesses d'échange et des actes authentiques à intervenir conformément aux éléments ci-dessus énoncés.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Claire RICHECOEUR

Gérard LEFEVRE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué